



MAIRIE DE OSSE
25360

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018 À 20 H 00

sous la présidence de M. Charles PIQUARD, Le Maire

Membres en exercice : 9

Membres présents : 7

Membres votants : 7

Ayant donné procuration : 0

Absent excusé : 1

Absent : 1

Etaients présents : Mmes Maryna DORNIER – Laurence FONTAINE

M. Pascal FAIVRE – Franse OSTHENE – Charles PIQUARD – Claude POULOT – David ROETHLISBERGER

Etait excusé : M. Franck MORGANTI

Pouvoir : 0

Etait absent : M. Jean-Louis PAUTHIER

Secrétaire de séance : M. Pascal FAIVRE

Président de séance : le Maire, M. Charles PIQUARD

Date de convocation : 12 novembre 2018

Date d'affichage : 23 novembre 2018

ORDRE DU JOUR

- ✓ approbation du procès-verbal du 19 octobre 2018
- ✓ rapports d'activité et compte-rendu de réunions
- ✓ dossier travaux en cours
- ✓ dossier forêt
- ✓ dossier urbanisme
- ✓ dossier assainissement
- ✓ délibérations
 - Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents
 - Renouvellement de la certification PEFC
 - Contrat P@C : Porter une Action proposé par le Département du Doubs avec le territoire du Doubs Baumois pour la période 2018 - 2021
 - Dénomination du City Stade : Place Arnaud Beltrame
 - Affectation de résultat rectificative : Budget principal
 - Décision modificative n° 2 : Budget principal
- ✓ Informations et questions diverses

Monsieur PIQUARD, le Maire, déclare la séance ouverte à 20 heures et zéro minute.

Il procède à la lecture du procès-verbal du **19 octobre 2018** approuvé à l'unanimité.

Vote : 7 pour 0 contre 0 abstention

➤ **Rapports d'activité :**

M. le Maire informe les membres du conseil des différentes réunions communales et intercommunales.

- compte-rendu de l'assemblée générale des Communes Forestières ;
- Comité Syndical du SICTOM : dissolution du syndicat et négociation du ticket de sortie ;
- Réunion de l'association des Maires du Doubs ;
- Réunion élus/Gendarmerie - Invitation par le Capitaine Louvet (représenté par Claude POULOT) ;
- Conseil communautaire de Roulans ;
- Commission Départementales : révision des valeurs locatives
- SYTEVOM : réunion d'information sur les nouvelles filières ;
- Bureau PETR : dossiers en cours :
 - Eclairage public – CEE...
- Projet fusion Union Sportive Nancray Osse avec Montfaucon – Saône – Gennes Fontain...
- Conseil d'école de Osse (représenté par David ROETHLISBERGER)

➤ **Dossier travaux**

- ✓ Eclairage public : travaux terminés, en attente du décompte final.
 - Un ajustement des abonnements s'avère nécessaire dans le but de réaliser des économies.(courrier à envoyer à EDF ;)
 - Pour les travaux supplémentaires demandés et réalisés, accord du SYDED et subvention à hauteur de 50%.
- ✓ Elagage :
 - des courriers seront transmis aux riverains après nouvel examen par la commission voirie
- ✓ Dossier CEE : remplacement des fenêtres sur bâtiment du périscolaire :
 - la prestation a répondu aux attentes ;
 - les portes de la salle des Associations et du bâtiment école restent à installer ;
 - en attente du décompte final.
- ✓ Toiture :
 - Le nettoyage du clocher est reporté en raison de l'arrêté anti-sécheresse.
- ✓ Le PETR Doubs Central réalise une étude en partenariat avec l'IRSN : institut de radioprotection et de sûreté nucléaire pour mesurer le radon (gaz radioactif inodore, naturellement présent dans le sol et les roches) dans l'habitat. Un appel à volontaire est lancé pour réaliser cette opération. Des kits sont mis à disposition des habitants. Une affiche est apposée en Mairie. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie.

➤ **Dossier forêt :**

- Le nombre d'affouagistes pour 2018 – 2019 : **36**
- Les lots de nettoyage ont été distribués ;

- Le Conseil accepte de renouveler le programme de reconnaissance et de certification forestière (voir ci-après la délibération PEFC) ;
Le montant de l'adhésion pour 5 ans est de : 250.75 €
- bois bostrychés : pas d'acquéreur.

➤ **Dossier urbanisme :**

- 1 dépôt de certificat d'urbanisme,

➤ **Délibérations :**

N° 2018 – 51 / OBJET : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n° 2015-899 et le décret n° 2016-360, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de l'acte constitutif. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés.

La liste des contrats concernés par ce groupement de commande est annexée à la présente délibération. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- autorise l'adhésion de la commune de Osse en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- autorise le maire à signer l'acte constitutif du groupement,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Osse, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- prévoit dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Par 7 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention

N° 2018 – 52 / OBJET : Renouvellement du programme de reconnaissance et de certification forestière : PEFC

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal de la nécessité de la protection des forêts et du développement durable. Aujourd'hui l'exigence d'un bois certifié est une norme de la filière mais aussi une condition d'accès aux marchés publics et privés.

Le système de certification forestière PEFC rend service à tous les acteurs de la filière bois. Les négociants et les grands groupes de la distribution privilégient les bois certifiés pour répondre à la demande de plus en plus forte des consommateurs.

Le renouvellement de l'adhésion est donc fondamental pour satisfaire les demandes des industriels en bois certifié.

L'exposé du Maire entendu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Approuvent :

- Le renouvellement de la certification PEFC à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 5 ans.

Autorisent :

- M. le Maire à signer toute pièce relevant de ce dossier :

Par 7 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention

N° 2018 – 53 / OBJET : Contrat P@C : Porter une Action Proposé par le Département du Doubs avec le territoire du Doubs Baumois pour la période 2018-2021

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire, aménager, préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux.

Concrètement, le Département propose la signature, avec le bloc communal (communes et EPCI), d'un contrat intitulé P@C (Porter une action concertée) qui couvrira le territoire du Doubs Baumois, pour une durée de 4 ans (2018-2021).

Visant à faciliter l'articulation des politiques départementales avec les stratégies et les priorités locales exprimées dans les projets de territoire, ceci dans un souci de cohérence, d'efficacité et de lisibilité de l'action publique, ce contrat est construit autour de 4 axes complémentaires :

- 1^{er} axe : expression des interventions et/ou des priorités du Département sur le territoire, dans une logique de convergence des politiques publiques,
- 2^{ème} axe : accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux,
- 3^{ème} axe : soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux,
- 4^{ème} axe : intégration de « branches » thématiques (sport, culture, jeunesse, ...).

La mobilisation de cette enveloppe se fera selon 2 volets :

- volet A : soutien aux projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département,
- volet B : soutien aux projets d'intérêt local.

Au regard du projet du territoire du Doubs Baumois (enjeux, axes stratégiques, priorités, ...) et des projets recensés d'ici 2021, la répartition de l'enveloppe dédiée à l'axe 3 du contrat P@C a été arrêtée comme suit :

- pour les projets relevant du volet A : 75 % de l'enveloppe (soit 1 425 000 €),
- pour les projets relevant du volet B : 25 % de l'enveloppe (soit 475 000 €).

Le contrat P@C du territoire du Doubs Baumois a été élaboré par le Département et par les représentants du bloc communal (communes et EPCI), à partir d'un diagnostic commun et d'une vision partagée des enjeux de développement du territoire concerné.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire du Doubs Baumois,
- autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Par 7 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention

N° 2018 – 54 / OBJET : Dénomination d'une Place publique

Vu la délibération n° 2018-50 du 19 octobre 2018 dans laquelle les membres du conseil avaient proposé de demander l'avis aux habitants de Osse avec retour au plus tard le 12 novembre,

Vu qu'aucun avis n'a été transmis,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 5 voix Pour et 2 Abstentions :**

○ propose de dénommer officiellement la place où est implanté le City STADE c'est à dire entre la rue de la Liberté et la rue de l'Etang : **Esplanade Colonel Arnaud BELTRAME**, en l'honneur de son acte héroïque du 23 mars 2018 à Trèbes.

Par 5 voix pour 0 voix contre 2 voix abstention

N° 2018 – 55 / OBJET : Affectation de résultat rectificative : budget principal

Pour rappel :

- Sur le compte administratif 2017,

Vu l'excédent de fonctionnement de : **103 330,07 €**

Vu l'excédent d'investissement de : **22 544,02 €**

Suite à la dissolution de la Communauté de Communes de Vaîte-Aigremont, les résultats de fonctionnement et d'investissement doivent être intégrés :

▪ **R001 : + 23 771.59 €**

▪ **R002 : + 18 877.31 €**

Compte 1068 (recettes d'investissement)	
Compte 001 (recettes d'investissement)	46 315.61 €
Compte 002 (recettes de fonctionnement)	122 207.38€

Le conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés, d'inscrire les sommes suivantes au budget primitif 2018 de la commune.

Par 7 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention

N° 2018 – 56 / OBJET : Décision modificative n° 2 : Budget principal

Les résultats de la CCVA suite à dissolution sont repris pour la commune de Osse conformément au tableau de répartition (4,12% budget principal, 3,98% Budget annexe déchet)

Recettes investissement / R001 : + 23 771,59 €

Recettes fonctionnement / R002 : + 18 877,31 €

Recettes fonctionnement / 7788/77 : - 44 993,67 €

Ces modifications entraînent un suréquilibre en investissement et le suréquilibre de fonctionnement est quasiment résorbé.

M. le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative du budget de l'exercice 2018 comme présentée ci-dessus :

Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- autorise la décision modificative présentée ci-dessus.

Par 7 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention

➤ **Informations et questions diverses**

- Préparation des décorations de Noël,
 - achat de planches : 699.48 € TTC
 - achat de petit matériel (pour l'atelier) : 872.65 € TTC
- Plaque monument : erreur de prise des mesures du granitier : celle-ci sera refaite.
- Location appartement situé rue de l'Ecole : loué à partir du 1^{er} décembre prochain
 - Le conseil municipal est favorable pour une participation pour repeindre la salle de séjour
 - rebouchage de trous
 - déduction sur caution ancien locataire.
- Location appartement situé rue de la Liberté :
 - départ de la MAM le 6 décembre prochain
- Information du Très Haut Débit : fibre optique (voir affiche sur tableau prévu à cet effet)
- Travaux relatifs aux chemins de l'Association foncière : accord de prolongation des aides départementales (jusqu'au 24 octobre 2019)
- Invitation des nouveaux habitants au conseil de janvier 2019 (par 2 familles)
- Fleurissement 2019 : arbres sur la place devant l'église : réflexion à mener
- Accord du renouvellement du nom de domaine et de l'hébergement du site Internet auprès de l'Agence Révélateur
- Information de l'Ad@t : installation des crèches pendant la période de Noël est tolérée : voir affiche sur tableau prévu à cet effet
- Commission de contrôle de la liste électorale : Mme Maryna DORNIER représentera le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
ce vendredi 16 novembre 2018 à 23 h 00
